

PROCÈS - VERBAL

CASERNE RESERVE AU DESTINATAIRE

COMPAGNIE DES SAPEURS
 Groupement ville
 UNITE
 BT
 CODE UNITE
 PROCES-VERBAL N° / 19
 N°1371/90/00-11

D'ENQUETE PRELIMINAIRE

RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIFS

N° PIÈCE
 N° FEUILLET

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

- Audition de madame M , C , D , témoin d'un passage d'objets volants non identifiés .

NOUS SOUSSIGNÉ(S) P , G , MDL/Chef , O.P.J. , affecté au Groupement de Gendarmerie de la Ville , en résidence à la
 VU L'(ES) ARTICLE(S) 16 à 19 et 75 à 78 du code de procédure pénale
 RAPPORTONS LES OPERATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMEMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

DATE HEURE

CE JOUR Huit novembre mil neuf cent quatre vingt dix à seize heures trente , se présente au bureau de notre brigade , madame M' épouse B' , C' , témoin de faits troublants dans la soirée du 5 au 6 novembre 1990 . Cette personne a remarqué , volant au dessus de la ville de , trois points lumineux qui ne semblaient pas être les feux de signalisation habituels d'un avion .

A cet effet nous MDL/Chef P entendons :

M , C ,
 , secrétaire , demeurant
 , mariée , de nationalité française qui nous déclare : ----

---- Le lundi 5 novembre 1990 , entre 19 heures 30 et 20 heures , je me trouvais en compagnie de mon mari , dans notre véhicule de marque Peugeot , sur le parking du supermarché Centre de à . Plus exactement , à proximité du . ----

---- Après notre journée de travail , nous avions décidé de faire quelques achats et de dîner d'un hamburger , J'ai remarqué , alors que j'occupais la place avant droite du vl , trois points lumineux , formant un triangle et dont le point arrière laissait échapper une traînée blanche . J'ai baissé la vitre et j'ai vu la même chose . ----

---- Le premier et le troisième points , de couleur blancs-jaune se trouvaient sur la même ligne et le point second plus au dessus et plus vers le point premier . Le point trois laissait échapper une traînée blanche . Il n'y avait pas de silhouette , ni de forme autour de ces trois points , du moins rien de visible , ----

---- L'ensemble de ces trois points se dirigeait uniformément , d'un accord parfait , sans séparation , dislocation ou éloignement d'un de ces points dans une autre direction . Cet ensemble venait , lorsque je l'ai vu , de l'est de et vers , je confirme cette direction par notre position sur le parking et les cartes et plans que vous disposez . Je ne peux estimer la vitesse de cet ensemble , sinon qu'il se déplaçait à la vitesse d'un avion quant à la hauteur , je ne peux l'estimer , j'ai eu l'impression qu'il disparaissait derrière les arbres , peut être 500 ou 600 mètres . Je n'ai entendu aucun bruit , ----

---- Ces points lumineux ne clignotaient pas , ils étaient même importante au niveau volume . ----

---- Je crois que nous avons été les seuls à voir ce phénomène . ----

---- A aucun moment cet ensemble ne s'est stabilisé , la vitesse était constante , il est passé et nous l'avons suivi des yeux pendant plusieurs minutes . Je n'avais jamais rien vu de semblable , j'ai vu déjà des météorites ou étoiles filantes mais ce n'était pas pareil . ----

---- Quant à la distance , vu de l'oeil humain , entre le point premier et le point trois , je peux l'estimer à un peu plus d'un mètre . ----

---- Je fait cette déclaration ce jour , après avoir entendu un appel à témoin , sur la chaîne Cabal Plus . ----

A le 08 /11/1990 à 18 heures 00 ? Lecture faite par moi de la déclaration ci dessus j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher LA PERSONNE ENTENDUE U. GRV

- 1 Mr le Préfet 09 NOVEMBRE 1990 Le Major A Cdt la Brigade .
- 1 Mr le Procureur de la République
- 2 Mr le Ministre de la Défense Direction
- 1 Mr le Général , Générale de la C.G. Bureau Etudes Operations. Aérienne
- 1 Archives